

FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**

GOJO® SUPRO MAX™ Nettovant Pour Les Mains

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

Code du produit : 7095-511 : Cosmétiques. **Description du produit** Type de produit : Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Savon pour mains

Domaine d'application : Produit de consommation, Applications professionnelles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GOJO Industries-Europe Ltd. Units 5 & 6, Stratus Park Brinklow, Milton Keynes

MK10 0DE

Recep: +44(0)1908588444 Fax: +44(0) 1908588445

Adresse email de la : info@gojo.fr

personne responsable pour

cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

Numéro de téléphone : +44 (0) 0844 560 5135

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi: R38

R52/53

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour la peau.

: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long **Dangers** pour

terme pour l'environnement aquatique. l'environnement

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 1/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 2: Identification des dangers

Symbole(s) de danger

Indication de danger

: Irritant

Phrases de risque : R38- Irritant pour la peau.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

S2- Conserver hors de la portée des enfants. Conseils de prudence

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

Ingrédients dangereux Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable. : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

: Mélange Substance/préparation

			<u>Classification</u>		
Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
distillats légers (pétrole), hydrotraités	CE: 265-149-8 CAS: 64742-47-8 Index: 649-422-00-2	10-20	Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aguatic Chronic 2, H411	[1]
propanaminium-1, amino-3 N- (carboxyméthyl) N,N- diméthyl-, dérivés N- acyles de coco, hydroxydes, sels internes	CE: 263-058-8 CAS: 61789-40-0	1-5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
dioxyde de titane	CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7	1-5	Non classé.	Non classé.	[2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci- avant.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 2/12 révision

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur

la santé.

Contact avec la peau

Ingestion

: En cas d'irritation, consulter un médecin.

: Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

: Irritant pour la peau.

Ingestion

: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Aucune donnée spécifique. : Aucune donnée spécifique.

Inhalation Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau

pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Date d'édition/Date de révision

: 28 Septembre 2011

3/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

les pompiers

Précautions spéciales pour : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Diluer avec une grande quantité d'eau. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

Grand déversement accidentel

: Non applicable.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle

adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Ne pas ingérer.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 4/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 7: Manipulation et stockage

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996. VME: 10 mg/m³, (en Ti) 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

: Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. manipulation de quantités plus importantes : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Toutefois, conformément à une saine pratique hygiène industrielle, l'exposition à tout produit chimique devrait être minimisée.

Protection oculaire/faciale

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains : Aucune protection spéciale n'est requise. **Protection corporelle** : Aucune protection spéciale n'est requise. Autre protection cutanée : Aucune protection spéciale n'est requise. **Protection respiratoire** : Aucune protection spéciale n'est requise.

l'environnement

Contrôle de l'exposition de : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 5/12 révision

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Ambre. Opaque.

Odeur : Floral.

Seuil d'odeur ; Non disponible.

pH : 4.5 à 8

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Non applicable.

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Durée de combustion : Non applicable.

Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

: Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité(s) :

Miscible dans l'eau.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Propriétés d'explosivité : Non applicable.

Propriétés comburantes : Aucune.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles : Aucun connu. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut

réagir ou être incompatible avec les matières réductrices. Métal.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 6/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
lioxyde de titane TDLo Orale		Rat	60 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N- diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
dioxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain		72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies : Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels : Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 7/12 révision

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 11: Informations toxicologiques

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CL50 2200 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 35 à 75 mm	4 jours
dioxyde de titane	Aiguë CE50 5.83 mg/L Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 >1000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >10 mg/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PTB et tPtB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 8/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les emballages internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux

 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les emballages internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision

: 28 Septembre 2011

9/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur: Non inscrit

liste noire

Substances chimiques sur: Non inscrit

liste prioritaire

Liste de la Directive IPPC : Non inscrit

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) -

Air

Liste de la Directive IPPC : Non inscrit

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) -

Eau

Réglementations nationales

Code de la Sécurité

461-7

Sociale, Art. L 461-1 à L

Surveillance médicale

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

RG 25

renforcée médicale renforcée: non concerné

: dioxyde de titane

Réglementations Internationales

Liste des substances : Non inscrit

chimiques du tableau I de la **Convention sur les armes**

chimiques

Liste des substances : Non inscrit

chimiques du tableau II de la Convention sur les armes

chimiques

Liste des substances

chimiques du tableau III de la Convention sur les armes

chimiques

: Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

Date d'édition/Date de

révision

: 28 Septembre 2011

10/12

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 15: Informations réglementaires

15.3 Statut d'enregistrement : Non applicable.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Skin Irrit, 2, H315

Aquatic Chronic 3, H412

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classifi	cation	Justification
Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412		Méthode de calcul Méthode de calcul
Texte intégral des mentions H abrégées	respiratoires. H315 Provoque une ir H319 Provoque une s H336 Peut provoquer H411 Toxique pour le long terme.	I en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies ritation cutanée. évère irritation des yeux. somnolence ou vertiges. s organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à rganismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Chronic 3, H412 Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	TOXICITÉ AQUATIQUE (CHRONIQUE) - Catégorie 2 TOXICITÉ AQUATIQUE (CHRONIQUE) - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées

Texte intégral des phrases R : R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38- Irritant pour la peau.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

: Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Date d'édition/ Date de

révision

: 28 Septembre 2011

Date de la précédente

édition

: 2 Août 2011

Version : 1.01

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 11/12 révision

GOJO® SUPRO MAX™ Nettoyant Pour Les Mains

SECTION 16: Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 28 Septembre 2011 12/12 révision